



## Saisie sur salaire agent cotractaluel

Par **zorgland**, le **29/10/2009** à **14:38**

Bonjour,

Actuellement agent contractuel de l'AP-HP, une partie de mon salaire est saisie par un autre établissement de l'AP-HP, sans que j'en ai été informé (pas de titre exécutoire, notification, conciliation...).

Est-ce qu'un organisme public peut légalement effectuer une saisie sur salaire, sans en informer la personne ? Dans la négative, quelles sont les démarches que l'établissement public-créancier doit mener afin de pouvoir procéder à cette saisie sur salaire ?

Merci,

Zorgland